LA JAUNISSE

vol.5 no.23 | Le seul Hebdomadaire des ÉTUDIANTS de l'UNIVERSITE de MONCTON | 29 nov. 1976

POSTES VACANTS A LA JAUNISSE...

A PARTIR D'AUJOURD'HUI LA PRESENTE DIRECTION DE LA " JAUNISSE" N'ENDOSSERA PLUS LA RESPONSABILITE DE LA PARUTION HEBDOMADAIRE DU JOURNAL ETUDIANT.

DONC LES INTERESSES (?) AUX POSTES DE DIRECTEUR ET DE DIRECTEUR-ADJOINT DE LA JAUNISSE' VEUILLEZ, S'IL-VOUS-PLAIT, CONTACTER LE PLUS TOT POSSIBLE GILLES BEAULIEU (SECRETAIRE GENERAL DE LA FEUM) OU LAURENT LEGERE (PRESIDENT DE MEDIA UNIMON LTEE) A L'EDIFICE DE LA FEUM.

météo

L'AUTOMNE TOUT COMME L'APATHIE DES ETUDIANTS CONTINUE...

APERCU POUR DEMAIN: L'AUTOMNE CEDERA SA PLACE À L'HIVER MAIS LA PASSIVITE RESTERA AU BEAU FIXE.

Les étudiants du Tiers-Monde au Canada

Ecrire un article consacré à la vie des étudiants étranges au Canada n'est certes une entreprise hasardeuse, impossible, mais peut-être un travail de très longue réflexion, soutenu par une certaine prudence.

En effet, le terme "étranger", dénominateur commun de tous les non-Canadiens (d'origine) ne suffit pour plus d'un facteur à empaqueter ceux-ci dans un même et unique contenant. Nous estimons dès lors que la dénomination " Etudiants du Tiers-Monde", terme quelque peu discriminatoire ne comporte aucune ambiguité aux yeux du lecteur.

Les pays économiquement majeurs semblent quelquefois se porter garants d'aider les pays nécessiteux, accidentellement ou naturellement handicapés. Les pays du Tiers-Mondepour leur part, dans leur programme de lutte contre le sous-développement orientent généralement leurs efforts contre un taux élevé d'analphabétisme. Ainsi, l'éducation passe prioritaire devant des priorités.

Devant cette conjoncture, l'étudiant du Tiers-Monde, soucieux du devenir de son pays, ne peut assez souvent s'abstenir de délaisser parents et amis pour s'"aventurer" outre-mer, en quête de connaissances,

Comme le disait l'étudiant Camerounais Daniel-Roger ONANA, "le séjour à l'étranger constitue une étape importante de l'itinéraire classique de l'étudiant du pays sous-développé" ... Malheureusement, très souvent, l'éloignement géographique dont les effets sont accentués par la présence de réalités différentes rend difficile ce séjour qu'on est porté à croire une panacée.

Bref, mon message n'a d'autre prétention que de porter à la connaissance du milieu estudiantin auquel nous appartenons d'une conférence organisée par l'entraide Universitaire Mondiale, tenue dans les salles de l'Univerdité d'Ottawa du 18 au 20 novembre passé. Elle regroupait pour la première fois des représentants étudiants du Tiers-Monde au Canada. Son but principal était d'étudier sous différentes rubriques les problèmes auxquels les "étrangers" sont en proie et d'analyser les difficultés auxquelles ils font face.

Du reste, la conférence était présidée par M. Jean Cadieux lui-même, recteur de l'Université de Moncton, avec la participation de cinq conférenciers:
DR. Pauline Jewett, Président, Simon Fraser University
Ms. Shirley French, Président, SAC, University of Toronto
M. Nasrat Hijazi, Université d'Ottawa
M. Gilles Girard, Ressources Humaines, ACDI/CIDA
Dr. Robin Matthews, dept. of English, Carleton University.

A l'issue de sessions d' information et de discussions tenus en atelier, des recommadations ont été consignées et approuvées en assemblée plénière.

- L'attitude des établissements d'enseignement
- Les problèmes d'ordre pédagogique et culturel
- La politique de la main-d'oeuvre et de l'immigration
- Les services sur le campus aux étudiants étrangers.

Au nom de mes camarades"étrangers" de l'Université de Moncton, je remercie l'entraide universitaire du campus de Moncton pour sa bienveillante attention à l'égard de nos problèmes.

Nos remerciements vont également à la F.E.U.M. qui a bien voulu oc troyer les fonds requis pour les dépenses du représentant de l'Université de Moncton à la conférence d'Ottawa.

ATSAIN LEONARD

La goutte qui a fait déborder le vase et qui vous noiera si...

J'aimerais, par la présente, vous faire quelques remarques en tant qu'étudiant à l'Université de Moncton.

Jeudi soir dernier se tenait une assemblée au Pavillon des Sciences et Génie afin de connaître la réaction des Acadiens face à la victoire péquiste. Comme à l'habitude, une infime proportion d'étudiants était présente à ce genre de manifestation qui aurait dû normalement intéresser la grande majorité des étudiants. Mais malheureusement je crois qu'on s'est fait une très mauvaise conception de l'Université ou encore plus de l'Education. En effet, c'est ce qui ressort des maintes constatations que j'ai fait depuis le début de mon cours à l'université. Personne semble avoir le moindre intérêt à ce qui se passe en dehors des cours. Je ne sais pas si la faute repose sur les professeurs ou sur les étudiants mais une chose est certaine, tous les deux devront s'y mettre pour remédier à la situation.

On serait tenté de croire que l'université se dirige vers une sorte de tendance industrielle. Je m'explique: les professeurs expédient leur cours pendant que les étudiants tentent de gober toute cette matière qui devient de plus en plus inactuelle car les deux participants (professeurs et élèves) ne se préoccupent pas de ce qui se passe à l'extérieur des cours. Tous sont renseignés (enfin, je l'espère) sur l'actualité, mais ça ne les affecte d'aucune façon. Est-ce donc cela une formation universitaire?... des cours.

Permettez-moi d'en douter sérieusement. Lorsqu'on me dit que les Acadiens ont toujours été passifs et que c'est leur nature, je crois que l'université contribue volontairement ou non à maintenir les Acadiens dans la passivité.

Pierre Bernier

La Jaunisse est imprimée à l'imprimerie Acadienne à Moncton.

Ont participé au présent numéro:

Marie-Germaine Cormier
François Vachon
Robert Proulx
Guy Rousset
Pierre Bernier
Jérôme Croteau
France Friolet

BILINGUISME

Les Canadiens-français survivront-ils avec un bilinguisme institutionnel ou un bilinguisme communautaire? Voilà ~~est~~ la question que posait la Jaunisse dans son édition du 14 octobre 1976. C'est pour répondre à cette question qu'un groupe d'étudiants en sociologie et en service social, dans le cadre du cours Sociologie du Développement donné par M. Claude Devos, professeur invité de l'Université de Nice, France, décidaient de monter un dossier sur le problème. Nous voulons, par l'entremise de la Jaunisse vous communiquer les résultats de nos recherches et recueillir vos commentaires sur le sujet.

Le dossier sera réparti en cinq sections dont chacune apparaîtra dans la Jaunisse au cours de cinq semaines consécutives à partir d'aujourd'hui.

Cette première partie sera consacrée aux publications et positions gouvernementales, tant fédérale que provinciale, sur le bilinguisme.

La loi sur les langues officielles du Canada, promulguée par le gouvernement canadien en 1969, prévoyait l'application de certaines dispositions spécifiques sur le bilinguisme au Canada. Pour les fins de cette analyse particulière nous avons examiné trois domaines de la loi qui selon nous devrait affecter les acadiens.

1. Tout ministère, corporation et compagnie de juri diction fédéral (et ceci en comprend au-delà de 100) ont le devoir de servir leur clientèle dans la langue demandée par celui-ci, car le français et l'anglais ont des "statuts, droits et privilèges égaux". (1)

2. La loi sur les langues officielles prévoit aussi l'établissement de districts fédéraux bilingues, c'est-à-dire des districts régionaux où la population est assurée d'un service dans la langue de son choix. Un district bilingue fédéral peut exister lorsqu'au moins 10% de l'ensemble des résidents de la subdivision parlent une langue maternelle qui est la langue officielle.

3. Il existe un poste de Commissaire aux Langues Officielles. Ce commissaire a la tâche de faire connaître le statut des deux langues et faire respecter l'interprétation de la loi. N'importe qui peut déposer une plainte au bureau du commissaire lorsqu'il juge que le statut d'une langue officielle n'a pas été reconnu.

Nous allons donc examiner les plaintes reçues par le commissaire au sujet des services gouvernementaux fédéraux et laisser de côté pour le moment, le sujet des districts bilingues qui sera discuté dans son contexte provincial. Mentionnons tout d'abord que nous n'avons examiné que le rapport du commissaire pour l'année 1975 mais qu'il existe des rapports annuels depuis 1970.

En 1975, 91 institutions ont été la source de quelques 761 plaintes au commissaire. La majorité des plaintes mettait en cause la langue de service et était adressé soit à l'endroit de fonctionnaires soit à l'endroit d'information unilingue (correspondance, dépliants, etc.). Le degré d'application de la loi sur les langues officielles varie selon les ministères car le zèle et le vouloir de chacun se situe à divers degrés d'intensité. Bon, qui a posé ces plaintes? et d'où proviennent-elles? Des 761 plaintes, 87% provenaient de francophones et 13% d'anglophones; on peut donc dire avec assez de justesse que 9 plaintes sur 10 proviennent de nos confrères francophones.. Quant à l'origine géographique des plaintes, la plus grande majorité proviennent de l'Ontario (50.9%) et du Québec (34.7%). Le Nouveau-Brunswick a, à son compte, 22 plaintes sur 761, c'est-à-dire 2.4%, un pourcentage similaire aux provinces de l'ouest. Que doit-on déduire de tout ceci? Que les Acadiens sont très bien servis au niveau institutionnel fédéral et qu'ils n'ont pas à se plaindre? Que le nombre de plaintes provenant d'Acadiens est bas parce qu'ils ne connaissent pas leurs droits? parce que les Acadiens sont très peu touchés par ce bilinguisme institutionnel, par cette loi sur les langues officielles et c'est pour cette raison qu'ils n'ont pas de plaintes?

A vous d'y réfléchir d'ici quelques semaines: nous vous apporterons notre point de vue, notre analyse dans une synthèse générale qui paraîtra dans une Jaunisse ultérieure.

Source: Cinquième rapport annuel du Commissaire aux Langues Officielles, 1975

(1) Loi sur les Langues Officielles, article 2.

Voici les lois sur les langues officielles du Nouveau-Brunswicktellesqu'elles ont été édictées en 1969. Fait à remarquer sur 15 lois édictées, 5 ne sont pas encore promulguées.

En partant du fait que le N.-B. est la province considérée comme unique dans sa situation linguistique, comme ayant le plus grand pourcentage minoritaire francophone soit 35%. Comment peut-on penser à une égalité linguistique au Canada, quand au N.-B. qui est considéré province bilingue, les lois sur les langues officielles ne sont pratiquement pas mises en application.

4 Les procès-verbaux et rapports de toutes séances de l'Assemblée législative ou de l'un de ses comités doivent être imprimés dans les langues officielles, 1969, c. 14, art. 5.

8 Sous réserve de l'article 15, les avis, pièces, documents officiels ou écrits, dont la présente loi ou toute autre loi exige la publication par la province, l'un de ses organismes ou une société d'Etat, doivent être imprimés dans les langues officielles, 1969, c. 14, art. 9.

9 Sous réserve de l'article 15, les avis, annonces et pièces de caractère officiel ou non paraissant dans la Gazette royale doivent être imprimés dans les langues officielles. 1969, c. 14, art. 10.

suite page 4

SUITE DE LA PAGE 3

10 Sous réserve de l'article 15, lorsque quelqu'un lui en fait la demande, tout fonctionnaire ou employé public de la province, de l'un de ses organismes ou d'une société d'Etat doit veiller à ce que cette personne puisse

a) obtenir les services disponibles dont ce fonctionnaire ou employé public a la responsabilité, et

b) communiquer au sujet de ces services,

dans l'une ou l'autre des langues officielles qui est demandée. 1969, c. 14, art. 11.

12 Dans chacune des écoles publiques, écoles de métiers ou écoles techniques,

a) lorsque l'anglais est la langue maternelle des élèves, l'anglais doit être la principale langue d'enseignement et le français doit être la langue seconde;

b) lorsque le français est la langue maternelle des élèves, le français doit être la principale langue d'enseignement et l'anglais doit être la langue seconde;

c) sous réserve de l'alinéa d), lorsque la langue maternelle d'une partie des élèves est l'anglais et celle de l'autre partie est le français, les classes doivent être organisées de sorte que la langue maternelle de chaque groupe soit la principale langue d'enseignement et que l'autre langue officielle soit la langue seconde; et

d) lorsque le ministre de l'Education décide que le nombre rend impraticable l'application des dispositions de l'alinéa c), il peut prendre d'autres mesures en vue de répondre à l'esprit de la présente loi. 1969, c. 14, art. 13.

N. B. Ces articles de loi n'ont pas encore été promulgués.
Faisons maintenant une brève synthèse de la position des gouvernements provincial et fédéral sur le bilinguisme. Le gouvernement fédéral prône un bilinguisme dit "institutionnel", c'est-à-dire visant la bilinguisation de tous les services relevant de son autorité. De son côté, le gouvernement provincial a adopté sa propre loi sur les langues officielles. Aujourd'hui, cinq articles fort importants de cette loi ne sont pas encore promulgués.

Malgré les efforts du gouvernement fédéral, le taux d'assimilation des Acadiens du N.-B. continue à augmenter. Il faut bien se rendre à l'évidence que le quotidien des gens se passe au niveau provincial et que, par conséquent, le bilinguisme fédéral est de seconde importance sur le plan de la survie du peuple acadien. La loi sur les langues officielles au N.-B. n'est encore qu'à moitié promulguée. Et même si elle l'était entièrement, contribuerait-elle à assurer notre survie, ou tout simplement à mieux nous assimiler?

OPINION LIBRE

MISE AU POINT

Ma chère Germaine!!!

Suite à ton article paru le 22 novembre dans la Jaunisse et ayant comme titre "Le baiser de Judas", j'aimerais bien dévoiler quelques faits qui n'ont pas été mentionnés.

1. Le but du banquet annuel de la faculté d'administration est de permettre aux étudiants et aux hommes d'affaires de la ville (sans faire de discrimination quant à leur langue maternelle) de se rencontrer. Or, il se trouve qu'il y a des hommes d'affaires qui sont unilingues anglais parmi le groupe.

2. Les hommes d'affaires paient leurs billets à raison de $35 le couple (un billet coûte $5 à un étudiant de la faculté) et collaborent ainsi avec l'A.E.F.A.U.M. au financement du banquet de sorte que les étudiants paient un prix vraiment bas.
3. Louis-J. Robichaud, à la demande de l'A.E.F.A.U.M. donnera une conférence où le français dominera.

Après avoir énuméré ces faits dont tu n'as pas fait mention (si tu as pris la peine de te renseigner), je ne vois aucunement un geste de trahison dans le fait que Louis-J. Robichaud parle un peu en anglais durant sa conférence mais plutôt de la politesse envers les gens qui seront là et qui ne parleront que l'anglais. J'irais même jusqu'à dire qu'il s'agit de savoir-vivre, savoir-vivre que tu ne sembles pas posséder ou qui, du moins, passe inaperçu, voilé par ton intolérance sur la question linguistique.

Enfin, j'aimerais te signaler qu'il ne s'agit pas d'un précédent, le conférencier invité l'an dernier ayant parlé dans les deux langues.

Yvan Rochon

P.S. Si tu as honte d'être étudiante à la faculté d'administration, tu peux toujours changer de faculté. On ne versera sûrement pas de grosses larmes lorsque tu nous quitteras!!!

les états généraux

1. Définition

Q. -Que sont les états généraux ?
R. -Etats généraux signifie assemblée des éléments représentatifs de la nation.

2. Invités

Q. -Quels sont les invités à l'assemblée préliminaire des E.G. ?
R. -Tous les groupements appartenant à la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick, sont conviés à déléguer des représentants aux E.G.

3. Objectifs

Q. -Que désirent les E.G. ?
R. -Ils veulent être le point de ralliement, le vaste forum des Acadiens, le point de rencontre de toutes les forces vives d'une nation qui veut étudier en profondeur sa situation et définir une orientation nouvelle.

4. Pourquoi

Q. -Pourquoi convoquer les E.G. ?
R. -Au Nouveau-Brunswick, le peuple acadien recherche les structures et les institutions qui lui permettront de façon certaine et permanente de réaliser son plein épanouissement.

EDITORIAL

ON SE FAIT ACCROIRE QUE TOUT VA BIEN. CA NOUS EVITE DE NOUS POSER DES QUESTIONS.

Vu la situation présente sur notre campus, il m'est très difficile de pouvoir continuer à travailler comme directeur du journal. C'est pourquoi, je présente ma démission.

En parlant de situation présente, j'entends deux choses: premièrement, l'apathie générale des étudiants de l'Université de Moncton face à tout ce qui les entoure, excepté leurs "A " cumulatifs; deuxièmement, ce n'est pas le rôle d'un Québécois d'essayer de diriger un média dans une université acadienne.

Etant considéré comme étranger comme tous ceux qui ne sont pas Acadiens, il m'est difficile d'obtenir la collaboration de ceux-ci. En démissionnant, je crois qu'il sera plus facile de faire fonctionner le journal, car avec le nombre d'Acadiens présents sur le campus, il sera très facile d'élire un nouveau directeur acadien, et d'obtenir la collaboration de ses frères acadiens.

J'aimerais remercier ceux qui m'ont aidé et appuyé. J'espère qu'ils continueront à le faire avec le nouveau directeur. Quant à moi, je serai à l'entière disposition de celui ou celle qui prendra la relève.

Robert Proulx

OPINION LIBRE

Les sciences infirmières à Radio-Canada et le reportage "SENSATIONNEL" d'un acadien.

Jeudi le 11 novembre, l'émission "Profil" de Radio-Canada était consacrée aux problèmes de l'infirmière au Nouveau-Brunswick. A cette émission l'administrateur de l'Hôpital, les infirmières de l'école Providence et les directrices des deux écoles (Providence et Université) étaient invités à discuter des conditions de travail. Mais nous, infirmières représentant l'université, n'étions pas impliquées à ce niveau de l'échange. On nous demandait seulement d'expliquer notre choix en faveur du cours de quatre ans.

Il avait d'ailleurs été mentionné avant l'émission qu'il s'agissait seulement de présenter notre programme d'étude. Nous n'avons eu ni le choix, ni l'opportunité de faire preuve de solidarité envers les étudiantes de l'école Providence.

Maintenant, avons-nous montré une attitude négative envers la qualité du programme de deux ans? En aucun temps!

Nous n'avons ni critiqué, ni évalué leur programme mais tout simplement répondu aux questions concernant notre programme: soit que nous avons choisi le BAC. parce qu'il permet d'acquérir des connaissances plus générales, parce qu'il offre un choix d'options plus varié (Ex. cours d'administration du personnel, pré-requis à la maîtrise), et qu'il nous prépare davantage à soigner la personne comme un tout.

Ces mêmes réponses ont servi à énoncer la différence qui existe entre les deux cours (celui de 2 ans et celui de 4 ans).

Par conséquent, nous ne publions pas cet article dans le but précis de nous défendre de tous les propos "sensationnels" de notre interlocuteur. Mais nous désirons plutôt rassurer toute la population étudiante de l'université qui, à la suite de l'article paru la semaine dernière, aurait pu croire que nous nous sommes mal comportées en public (à Radio-Canada) comme l'a prétendu un Acadien.

Nous, étudiantes qui représentaient la faculté des sciences infirmières à cette émission, sommes satisfaites de notre comportement; mais vous "1 Acadien", vous auriez pu soigner le vôtre en signant votre article, même si ce dernier était vide de sens.

Joanne Allain,
Hectorine Bernard,
Doria Mallais,
Sc. Inf. 1V

Collaboration:
Normand Nadeau,
Sc. Inf. 11

Opinion Libre

Lettre ouverte aux organisateurs du socio-culturel de l'Université de Moncton

Messieurs,

Je n'ai pas de félicitations à vous adresser. Je sais: vous faites votre possible, et si j'étais à votre place ... etc... Les larmoiements du genre me remuent des pieds à la tête. Toutefois, j'ai des doléances à exprimer qui me mettent encore davantage sens dessus dessous.

Vraiment, pour qui prend-on les étudiants? Je ne comprends toujours pas comment un soulèvement a pu ne pas se produire le soir du spectacle d'Harmonium. Les spectacles gratuits, c'est emballant.

Mais des enfants de six ans n'auraient pas accepté un tel "cafouillis" pour aller voir Patof! Ils auraient dit: "christ! Patof, qui y se l'fourrent dans l'ding ding si c'est comme ça!" Et ils auraient eu raison. C'est pourquoi j'aimerais vous dire en premier lieu que j'aurais de loin préféré payer $5 ou m'en passer que de subir l'enfer que j'ai subi.

Le spectacle devait avoir lieu à 9h.30 pour permettre aux musiciens de se mettre chez eux, parce que supposément ils ne pouvaient avoir la "sacro-sainte" salle anglaise qu'à 5 heures. Va pour la rupture des traditions, même si 4 fois par session, les "authorities" anglaises auraient pu arrondir les coins de leur carré. Enfin! ce qui ne passe pas, c'est que l'on a fait geler une bande d'étudiants comme des crottes, pendant une heure. C'est inadmissible. Comment se surprendre qu'à l'ouverture à 9h.30, l'on ait eu droit à une écoeurante cérémonie de presse-crottes! Avant cela pourtant, la scène a atteint au sublime, alors que de leur symbolique "balcon-piédestal", les anglais vinrent "se payer une traite" à notre face.

Une fois entrés, on pensait que ça commencerait! Eh bien les musiciens devaient accorder leurs instruments! De sorte que le show du mercredi, réservé aux pauvres, a débuté à 10h.30.

suite page 6

suite de la page 5
Pour épicer la sauce davantage, les "jaunes" remontèrent à la surface. Je pensais qu'on les avait oubliés au Kacho! Mais non! Ils se mêlèrent de déambuler dans les rangées pendant le spectacle. Aie! La pisse est jaune, le soleil est jaune, la Jaunisse est jaune. Mais l'art l'est pas!

En vertu de quoi, je demande des changements tangibles dans l'organisation des spectacles. Et que l'on cesse de berner les étudiants avec des soi-disant "beaux ti-shows gratis"!

René Pépin,
étudiant
amateur de shows

349, rue Cameron,
App. 3
Moncton

A. MALRAUX

Un des plus grands écrivains français, ANDRE MALRAUX, est mort.

Né à Paris en 1901 André Malraux, a traversé l'histoire de ce siècle d'une façon active en tant qu'homme politique. Durant la guerre d'Espagne, il lutta contre les Franquistes, au côté des républicains espagnols en qualité de pilote de chasse. Il participa activement à la résistence française pendant la seconde guerre mondiale.

Beaucoup influencé par le personnage du général De Gaulle, Malraux resta dans son sillage jusqu'à sa mort. Très préoccupé par les problèmes de la Chine, de l'Indochine (Vietnam) il était un interlocuteur privilégié de Mao Tsé-Toung. Depuis 1959 il fut dans le cabinet du général De Gaulle tour à tour ministre des affaires culturelles, ministre des anciens combattants.

Mais plus qu'un homme politique, Malraux est un écrivain qui marqua la littérature française d'une façon magistrale. En 1928, il écrivit " Les Conquérants " , en 1937 " L'espoir ", en 1967 " Les Anti-Mémoires ". Mais de toutes ses oeuvres, " La Condition Humaine " est la plus connue et la plus remarquable. Il raconte la défaite des forces communistes chinoises à Shangay, décrivant les conditions de vie, l'état d'esprit de la Chine, à la veille de la révolution culturelles.

Il s'est éteint le mardi 22 novembre 1976 à l'âge de 72 ans.

Guy Rousset

Réactions des Acadiens face à la victoire péquiste

Jeudi dernier, un peu plus de 150 étudiants s'étaient rassemblés au Pavillon des sciences et génie pour discuter de l'avenir de l' Acadie après la victoire péquiste. Les invités suivants s'étaient réunis autour d'une table ronde animée par Michel Doucet: Michel Bastarache, président de la Société Nationale des Acadiens, Jean Cadieux, recteur de l'Université de Moncton, Jean-Guy Finn, politicologue, Donatien Gaudet, président de la S.A.N.B., Raymond Léger, étudiant en histoire, Paul-Emile Richard, éditorialiste de l'Evangéline et Gilles Thériault, représentant du Parti Acadien.

M. Bastarache, prenant la parole le premier, déclarait que le nouveau gouvernementpéquiste est beaucoup plus représentatif des Québécois et que le Canada serait forcé de reviser sa structure étatique dans un avenir prochain. Il affirmait sa quiétude pour le Nouveau-Brunswick et soulignait que l'annexion ne règlerait pas les problèmes des Acadiens, mais qu'elle pourrait servir d'instrument de pression dans de futures revendications.

M. Cadieux soutenait que le patrimoine culturel des Acadiens n'était pas lié au sort du Québec et prédisait une formule souveraineté association pour les prochaines années.

Selon M. Finn, professeur en science politique, le premier ministre canadien, P.E. Trudeau se retrouvait avec un véritable dilemme, après cette élection. Il devait préciser que si les députés francophones ont une ambition politique ils ne peuvent défendre la position des francophones et qu' avec la présence de 75 députés francophones à Ottawa, le Québec soutenait par le fait même les autres francophones provenant des autres provinces.

Pour M. Gaudet, peu importe la décision que prendront les Québécois, les Acadiens devront continuer de s'affirmer en tant que peuple. Toutefois il devait reconnaître que survenant la sécession du Québec, les Acadiens se retrouveraient dans une situation moins confortable. Il terminait en précisant que les Acadiens devaient s'organiser eux-mêmes et ce en exigeant une dualité sur tous les plans nécessaires.

Le seul étudiant de la table ronde, Raymond Léger, soutenait que l'émancipation des Acadiens se ferait par la voie du Parti Acadien.

L'éditorialiste de l'Evangéline, M. Richard, poursuivait la discussion en précisant que les Québécois avaient triomphé d'une peur collective en élisant ce nouveau gouvernement péquiste et que ce geste pourrait servir de modèle aux Acadiens. Il affirmait que l'insouciance de nombreux Acadiens était une plus grande menace qu'une éventuelle sécession du Québec pour l'avenir du peuple acadien. Comme le Parti Acadien est encore embryonnaire et que la S.A.N.B. est très peu connue, les priorités des Acadiens devraient être l'édification de structures. Les Etats généraux devraient être le point de départ car il existe un manque flagrant de communication entre les Acadiens et c'est une grave lacune.

Le représentant du Parti Acadien soulignait que la question nationale devait être débattu à travers l'option socialiste.

La réunion devait se terminer par de nombreuses interventions de la part des autres participants de la table ronde c'est à dire tous les intéressés en fait, la réunion a été des plus enrichissantes et il est regrettable que les étudiants soient venus en si petit nombre.

Pierre Bernier

TIRAGE DE LA SOCIETE DES ACADIENS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le tirage de la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick, soit celui de la Campagne de Souscription Acadienne, aura lieu mercredi, le 22 décembre 1976. Jusqu'à cette date, toute personne peut envoyer sa contribution à la campagne et être éligible au tirage.

Les quatre premiers prix à gagner sont: Un voyage pour deux personnes n'importe où au monde où se rend Air Canada; une moto-neige Ski-Doo; un téléviseur couleur marque Philips et une collection de disques Acadiens.

INFORMATIONS DES FACULTES

sciences et génie

PROGRAMMES SPECIAUX
Avis important

Les étudiants des Programmes Spéciaux sont avisés que des visites à l'hôpital George Dumont, sont organisées dans différents domaines, tels la physiothérapie, l'ergothérapie, l'optométrie, etc...
Département de pharmacie: pour ceux intéressés par la pharmacie, la visite aura lieu mercredi, le 1 décembre à 4:30 p.m. Les étudiants doivent être devant la résidence Lafrance à 4:25 p.m. pour le départ.
Département de physiothérapie: pour ceux intéressés en physiothérapie, une visite est cédulée pour vendredi le 3 décembre à 4:00 p.m. Les étudiants qui veulent visiter ce département doivent être devant la résidence Lafrance à 3:50 p.m. pour le départ.

Fernand de Varennes,
président d'information.

MESSAGE TRES TRES TRES IMPORTANT DE LA PART DU CLUB DES DEBAUCHES DE L'A.E.F.S.G.U.M.

Voici le grand moment de vous annoncer l'évènement que tout le monde attend avec impatience. Samedi le 4 décembre, à la rotonde de l'édifice des Sciences et Génie aura lieu un évènement très spécial à compter de huit heures trente. On vous attend tous, en grand nombre, au Party de Noël de la faculté.

HAPPY HOUR: 8:30 - 9:30

ORCHESTRE: Jacks

TENUE: Pas de JEANS

PRIX D'ENTREE:

$1.00 étudiants de la faculté
$1.50 invités (jusqu'à concurrence de 100 invités)

Prix de présence

VENEZ VOUS METTRE DANS L'ESPRIT DES FETES

ADMINISTRATION

NIVEAU I

Le niveau I organise un "Party de Noel" vendredi le 3 décembre de 20h30 à 1h00 à la cantine de la faculté.

L'entrée est de .50¢ par personne.

Prix de présence dans le courant de la soirée.

Information: Maurice Dubé
ou Carmel Lavigne

****

Réunion Générale du Conseil Etudiant de la Faculté d'Administration, mardi le 30 novembre 1976 à 11h30 au local 050.

Bienvenue à TOUS(TES).

****

A chaque mardi soir à 6h30 il y a une émission à C.K.U.M. faisant part des activités de la semaine à la Faculté.

Alors, j'espère que vous êtes à l'écoute assez régulièrement. Merci.

Carmen Viel.
Carmen Viel
V.-P. Inf.

education

Salut vous autres,

Cette semaine, on a un tas de nouvelles à vous transmettre; tout d'abord, le 13 décembre, il y aura les fêtes de Noël à la Faculté.

Il y aura de la musique, des enfants invités qui seront au salon avec le Père Noël à partir de 11 heures, des décorations (on a besoin du monde pour décorer, et tous ceux qui aimeraient participer afin de nous aider, il y aura une réunion, mardi le 30 novembre, au local B-209 à 12h.45). En plus, il y aura un bar ouvert à partir de 10h.30; chaque étudiant de la Faculté aura droit à deux (2) verres de vin. Alors, venez les chercher!

Si vous avez des travaux à remettre, dépêchez-vous car le 13 décembre, c'est votre journée.

Il y aura aussi un colloque sur la Formation des Maîtres organisé par la Fédération Canadienne des Enseignants. Le thème de ce colloque est "L'Appréciation (évaluation) des étudiants-maîtres" et se tiendra le 26, 27 et 28 janvier 1977 à Toronto. C'est la première année que les étudiants sont invités à un colloque de ce genre. Sylvio Allain (B.Ed. 4e) et Norma Duguay (B. Commercial 4e) seront les étudiants qui participeront à ce colloque. Le coût de leurs dépenses sera défrayé par le Conseil Etudiant, c'est-à-dire par vous autres. A leur retour, ils auront sûrement des choses importantes à nous dire concernant les stages.

N'oublie pas le 29 novembre (lundi) d'écouter l'émission Fac. de C.K.U.M. C'est le Département d'Apprentissage et Enseignement qui sera là pour nous informer.

Tu savais que ton bottin étudiant était arrivé, n'est-ce pas? Alors, si tu ne l'as pas encore reçu, viens le chercher au Local B-209 (Conseil Etudiant) le plus tôt possible.

Il reste aussi des écussons à vendre au Conseil Etudiant. Tu as beau venir t'en acheter un, en aucun temps; il coûte seulement $1.00.

A la prochaine...

Régent Landry
Vice-Président
ext.-int.

CONFERENCES

Lundi 29 novembre

Conférence sur la reconstruction du socialisme au Vietnam, par le Père Tran Tam Tinh, professeur à l'Université Laval. A 12h30 au local 114 de l'édifice des Arts. Entrée libre.

M. R. Lakshanen, professeur de génie industriel à l'Université du Québec à Trois-Rivières, sera l'invité du Département de génie de l'Université de Moncton le mercredi 1 décembre prochain.

Il donnera à 14h30 au local A-002 de l'édifice des Sciences et de génie, une conférence intitulée: "Applications de la programmation géométrique".

Bienvenue à tous.

---

6 décembre

Conférence de Monique Proulx, autrefois professeur à l'Ecole des sciences domestiques de l'U de M et maintenant membre du Conseil consultatif du statut de la femme à Ottawa. "La perception des rôles féminins chez les étudiantes de l'Université de Moncton". A midi, salle 192, édifice des Sciences infirmières.

L'ACADIE S'RENCONTRE

Animateur: Noël Leclerc
Recherchistes:

Bernadette Landry

Mardi 19h 30 à 20h 30 **HUIT**

Conférence: dept. de chimie
Bloc-conférences sur l'immunologie
Prof. Vincent W. Adamkiewicz
Faculté de médecine
Université de Montréal

1) Mardi, le 7 décembre 1976 à 16H00
"IMMUNITE; ALLERGIE, TOLERENCE
2) Mercredi, le 8 décembre 76 à 16H00
"ANTIGENES' HAPTENES' ANTICORPS ET CELLULES MEURTRIÈRES"

Faculté des Sciences et de Génie, salle R-221

UNE CONFERENCE EN RELATIVITE QUI NE DEMANDE AUCUNE CONNAISSANCE PREALABLE DANS LE DOMAINE?

OUI, C'EST LA CONFERENCE DU DEPARTEMENT DE PHYSIQUE-MATHEMATIQUES

Conférencier:

Dr Brian Tupper
Département de Mathématiques
(Ancien Directeur)
Université du Nouveau-Brunswick, Frédéricton, N.-B.

Titre:

Scalar-Tensor Theories and Conformal Invariance

Date:

Mercredi, le 1 décembre 1976 à 14h30

Lieu:

A-102, Faculté des Sciences et de Génie

Les étudiants sont surtout encouragés à venir.

CONFERENCES

Le département d'Histoire-Géographie présentera deux conférences par Monsieur PIERRE BOULLE, les 2 et 3 décembre prochain.

La première conférence "Le système colonial français au 18e siècle" traitera des attitudes françaises envers l'Acadie, la Nouvelle-France, la Louisiane et les Antilles. Elle aura lieu au local 114-Arts à 14h30 le 2 décembre.

La deuxième conférence sera donnée dans la forme d'un séminaire sur "Une institution representative sous l'Ancien Régime: les chambres de commerce en France au 18e siècle". Elle aura lieu au local 233-Arts à 10h30 le 3 décembre.

PIERRE BOULLE est professeur d'histoire à l'Université McGill. Diplômé de l'Université Stanford et l'Université de Californie à Berkeley, il a écrit sa thèse de doctorat sur l'administration des Colonies françaises pendant la Guerre de Sept Ans. Ses nombreux articles sur la traite des noirs, le commerce atlantique et l'analyse sociale des communautés marchandes ont été publiés dans la Revue française d'histoire d'Outre-Mer, la Revue d'Histoire Sociale et Revista de historia de America. Il est un des fondateurs du Centre Interdisciplinaire des Etudes Européennes à Montréal et éditeur de la Revue Europa.

silhouette variété ltée
54 ELMWOOD DR.
VOTRE DEPANNEUR

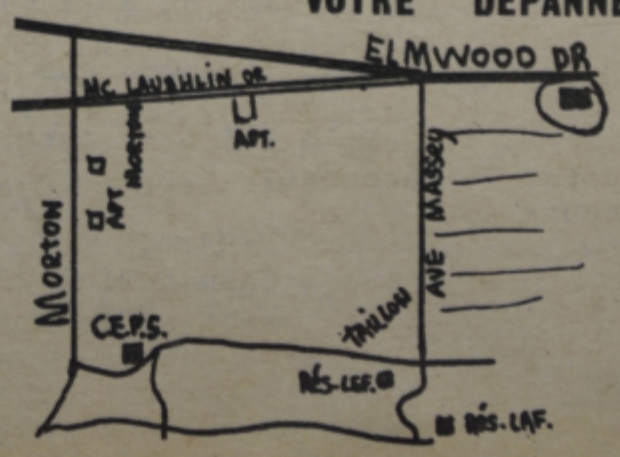

EPICERIE
LEGUMES
FRUITS
CIGARETTES
MAGAZINES

OUVERT TOUS LES JOURS DE 8H.30 A 23H.

Le service des loisirs socio-culturels de l'Université de Moncton présente en spectacle le duo Dionne et Bréjent le mercredi 1er décembre à 20h30 au local A-119 de la Faculté des sciences de l'éducation.

Dionne et Bréjent:

Dossier pédagogique

1. Les Percussions:

Les instruments de musique se divisent en trois grandes familles: la famille des cordes, celle des vents et celle des percussions. Ce sont des instruments qui composent cette dernière famille, dont nous parlerons ici.

Les instruments de percussion sont innombrables. Ce sont tous les instruments que l'on frappe, que l'on secoue, que l'on entrechoque, que l'on gratte etc. Leur fonction première est de souligner le rythme dans la musique. Il y a lieu de signaler deux catégories d'instruments de percussion. Premièrement, ceux qui produisent un son unique à hauteur indéterminée et deuxièmement ceux qui sont capables de produire des sons à hauteur déterminée c'est-à-dire avec lesquels on peut jouer une mélodie.

lere catégorie (hauteur indéterminée):

Tambours (grosse caisse, conga bongo, tam-tam, caisse claire, tambour de Basque, tambourin). Cymbales (crotales, cymbales chinoises, frappées, suspendues). Gong ou tam-tam.

Cloches (cloches à vache, cloches de verre, grelots, carillon chinois) Triangle, Bloc de bois, castagnettes, fouet, maracas, crécelle, guéro, claves, tôle suspendue, tambour de freins, etc.

2e catégorie (hauteur déterminée):

Xylophone, vibraphone, marimba, célesta, glockenspiel, timbales, carillon tubulaire, gender balafon, etc.

Voici la description de quelques-uns de ces instruments:

GROSSE-CAISSE:

Un énorme tambour que l'on dresse sur un chevalet pour que ses deux peaux tendues se présentent verticalement à l'instrumentiste qui les martelle à l'aide d'une mailloche terminée par un tampon de feutre ou de liège.

CAISSE CLAIRE:

Tambour entièrement métallique tendu de deux peaux de mouton. Deux cordes de boyau - le "timbre" - frôle sa face inférieure et entre en vibration à son contact lorsque la baguette, en frappant la face supérieure émeut en même temps la membrane opposée. Il résulte des interférences de cette double vibration une sorte de frémissement serré, très caractéristique, qui aiguise, avive et éclaire la sonorité mate du tambour.

TAMBOUR DE BASQUE:

Ne possède qu'une seule membrane légère dont on ne peut pas modifier la tension et qui est fixée sur un cercle de bois garni de minuscules cymbales.

CYMBALES:

Elles se composent de deux disques métalliques que l'on fait vibrer en les frappant l'un contre l'autre ou avec une baguette.

GONG OU TAM-TAM:

Cymbale gigantesque que l'on fait frissonner en la heurtant dans son centre avec une mailloche.

TRIANGLE:

Tige d'acier suspendue à une courroie et repliée deux fois sur elle-même pour former un triangle aux extrémités libres. On la fait entrer en vibration en la frappant avec un battant également en acier.

FOUET:

Deux planchettes réunies par une charnière et vivement heurtées l'une contre l'autre imitant si parfaitement le claquement d'un fouet qu'on a donné ce nom à ce claquoir.

XYLOPHONE:

Il se compose d'une série de lamelles de bois, de tailles différentes donnant des sons bien précis, que l'on frappe avec des maillets de bois: son clair, sec et bref.

VIBRAPHONE:

Clavier de lames d'acier que l'on joue avec deux, trois ou quatre baguettes. Sous chaque lame se trouve un tube de longueur calculée qui recueille et amplifie ses vibrations.

CELESTA:

Il se présente sous l'aspect d'un petit piano de quatre ou cinq octaves, muni d'une pédale et d'un jeu d'étouffoirs. Les marteaux actionnés par les touches ébranlent des lames d'acier garnies de cuivre qui rendent des sons d'une poésie et d'une limpidité extraordinaire.

TIMBALES:

Elles se présentent comme une calotte demi-sphérique en cuivre sur laquelle est tendue une peau. On peut tendre cette peau, plus ou moins, à l'aide de vis placées tout autour de la calotte. Elles donnent donc des sons bien déterminés que l'on peut changer à volonté.

CARILLON TUBULAIRE:

Clavier de tubes d'acier de longueur différente, suspendus à un portique et frappés par un marteau de bois.

Vincent Dionne a réuni toute une panoplie d'instruments de percussion, certains traditionnels et d'usage courant, d'autres inusités ou de fabrication domestique.

2. Les claviers électroniques:

Depuis le début du 20e siècle, à côté des instruments de musique traditionnels toute une série de nouveaux instruments ont vu le jour. Ce sont les instruments de musique électriques et électroniques. En créant ces nouveaux instruments l'homme a élargi l'univers sonore. Il peut maintenant produire une infinité de sons, des sons qu'il était incapable d'obtenir avec les instruments traditionnels.

Vous entendez tous les jours une guitare électrique ou un orgue électrique. Ces instruments n'existaient pas au 19e siècle. Par des découvertes techniques on a pu transformer les vibrations électriques en vibrations sonores.

Lors du concert, Michel Brégent jouera trois de ces nouveaux instruments: un orgue Farfisa, un piano électrique et un synthétiseur Moog. Ces instruments ont un clavier et possèdent chacun des possibilités propres dépendant de la façon dont ils sont construits.

Comme pour les instruments traditionnels, il est nécessaire d'étudier la technique de chacun de ces instruments afin de connaître toutes leurs possibilités et de pouvoir créer une musique aux sonorités nouvelles.

NEUF

LOUISE FORESTIER

LIEU: MONCTON HIGH SCHOOL

DATE: LE JEUDI 9 DECEMBRE 1976

HEURE: 20 h. 30

BILLETS: ETUDIANTS: $3.00
AUTRES : $4.00

50% de rabais avec la carte de saison

vente: LIBRAIRIES ACADIENNES

Ciné - Campus

Le responsable de Ciné-campus à l'Université de Moncton, Conrad Chamberlain, désire faire part de quelques changements à l'horaire du film prévu pour la fin de semaine du 3 au 5 décembre prochain.

Le film "Le Bal des Vampires" qui devait être présenté les vendredi, samedi et dimanche 3, 4 et 5 décembre a été remplacé par l'excellent film "Harold et Maude" et vu l'intérêt que suscite ce dernier, il y aura deux représentations chaque soir à 18h30 et à 20h30 au local 163 de l'édifice des Sciences infirmières.

"Harold et Maude" est un film américain de Hal Ashby. Ce film raconte l'histoire de Harold Chasen, jeune garçon de vingt ans, issu d'une famille immensément riche, passé maître dans l'art des suicides et des situationa macabres. Sa distraction préférée est de suivre les obsèques des autres, pour le plaisir. C'est là qu'il rencontre un jour Maude, vieille dame qui, comme lui, a pris goût aux enterrements. Avec elle, Harold va découvrir la vie, ensemble, ils franchiront les obstacles qui se dressent devant eux réunis dans l'enthousiasme et l'amour.

Ciné-campus présente également les mardi, mercredi et jeudi 30 novembre, 1 et 2 décembre, un autre excellent film "Mahler" de Ken Russel. Ce film britannique a été réalisé par le même réalisateur de la comédie musicale "Tommy".

Mahler, c'est l'histoire du compositeur Gustav Mahler qui, dans le train qui le ramène à Vienne en 1911 après une tournée américaine, évoque en pensée quelques étapes de sa vie. Son enfance, ses premiers contacts avec la musique, son amour de la nature, son mariage, la mort de son frère, autant de souvenirs qui s'entremêlent dans son cerveau enfiévré.

ckum

Il y aura une emission de radio à CKUM samedi soir (toute la nuit) aussi longtemps qu'il y aura quelqu'un qui nous écoutera. Donc, si vous avez des demandes spéciales, vous pourrez nous appeles à 854-4485, ou pendant la semaine, laisser un message dans mon casier au 1132, résidence Lafrance, pour Pierre.

CINE LUNDI

Le lundi 29 novembre Ciné-lundi met à l'affiche le premier long métrage de Gilles Groulx, "Le chat dans le sac".

Ce film porte sur un garçon de vingt ans qui se pose de graves questions sur le sens de la vie, la valeur de son milieu, son identité et sa responsabilité en tant que Canadien français.

L'inquiétude, l'angoise, la révolte exprimées dans le film sont propres à la jeunesse de tous les pays et de toutes les époques.

A remarquer que l'entrée aux films du Ciné-lundi est gratuite.

---

kacho

La direction du Kacho s'excuse auprès des étudiants s'il n'y a pas eu de spectacles au Kacho en fin de semaine. La raison est que le groupe Dyonisos s'est contremandé à la derniere minute et qu'il a été impossible de trouver autre chose à prix abordable.

Merci de votre compréhension
Roger Caron

LE SALON D'OPTIQUE
ST GEORGES
OPTICAL LTD
PLUS DE 700 MONTURES EN ETALAGE
237 ST. GEORGES
au coin de St-Georges et Archibald
MONCTON N.B.

bourses

COMMUNAUTE CHRETIENNE UNIVERSITAIRE

DES RESPONSABLES
POUR DIVERS PROJETS

Le Conseil d'animation de la paroisse universitaire après bien des considérations a décidé d'offrir plusieurs "bourses" à des étudiants pour des services à l'intérieur de projets définis par rapport à la Communauté chrétienne universitaire. Nous avons besoin de personnes pour remplir certains postes lors du second semestre. La secrétaire du Conseil d'animation pastorale de même que la responsable de l'audio-visuel termineront leurs études avec la fin du présent semestre. Nous avons d'abord besoin d'une secrétaire pour le Conseil d'animation pastorale.

La secrétaire participe aux réunions du conseil une fois le mois; elle est responsable de l'envoi des convocations des rencontres du conseil et redige les rapports des réunions du Conseil. Bourse de $100.00.

De plus nous aurons besoin d'un(e) responsable pour l'audio visuel le samedi soir et un(e) autre pour le dimanche matin.

Voici les tâches de ces responsables:

* classification de diapositives
* voir à l'ordre dans les appareils audio-visuel avant les célébrations
* participe à la rencontre préparatoire à la célébration le jeudi soir de 6h30 à 7h30.
* bourse de $100. chacun(e)

Les demandes doivent parvenir à Sylvio Doiron avant le 10 décembre 1976.

Session Rochais

du 4 dec. au 6 dec.
Objectifs:-vise à favoriser une meilleure connaissance de soi
-cherche à découvrir comment je fonctionne avec les autres, affectivité.
-mieux percevoir notre relation avec l'absolu

Techniques:-travail personnel d'analyse par des questions précises telles que, "quel image as-tu de toi-même? Quelles sont les personnes qui ont du prix à tes yeux?
-partage en équipe
-documentations

Animateur: Sylvio Doiron

Quand? lors d'une fin de semaine, du vendredi soir au dimanche soir lorsqu'il y aura suffisamment de personnes intéressées.

Inscription: Vous devez donner vos noms à Sylvio au local 300-1,Taillon ou Tél. 858-4009.

PROJET-MARIAGE...PROJET-MARIAGE

Les couples du campus ont le choix entre:

a, Une session intensive en fin de semaine; tu peux entrer en relation avec Sylvio Doiron pour de plus amples informations.

b, Sessions une fois la semaine annoncée après Noel,

FESTIVAL DU COUPLE

Pourquoi pas. Nous constatons que plusieurs projets et activités s'organisent dans notre milieu sans tenir assez compte des couples.

L'idée est lancée pour un Festival du Couple à la fin du second semestre. Ce festival prendra les dimensions qu'on voudra lui donner selon la préparation et l'envergure du projet. Nous sommes un peu dans la situation du pêcheur qui tend sa ligne afin de capter des truites interessées au projet. Si tu es une truite vivante et interessée, tu peux entrer en communication avec Vincent Bourgeois (858-4271) ou Sylvio Doiron (858-4009).

Ce projet peut être le tien, le vôtre.

Sylvio Doiron, aumônier
Communauté Chrétienne

corne d'abondance

Bon, v'la d'autres adresses que j'ai eues pour vous autres de Rodrigue, d'Yvette, de Emma... en passant j'attends de vos nouvelles!!!

Commune Agricole du Nord-Est
a/s Maurice Aubé
Sugar Co.
Gloucester, N.-B.

Y vende: des patates, du choufleur, du blé-d'inde, du brocoli, des choux et des belles fraises.

*** *** *** *** *** ***

M. Blair LeBlanc
Rue Champlain
Lakeburn

"Pommes"
$1 / 5 livres
$5 / 50 livres

*** *** *** *** *** ***

M. Georges Landry
1360, rue Champlain
Lakeburn

miel: 95¢ la livre
miel en beurre: 95¢ la livre
cire d'abeille: $2 la livre

*** *** *** *** *** ***

M. Rodrigue Arsenault
Sugar Co.
Gloucester, N.-B.

miel: $1 la livre

MUSIQUE d'OASIS

UN MAGASIN PAS COMME LES AUTRES

NOUS ECHANGEONS ET VENDONS

DE BONS DISQUES USAGES.

OASIS

489-A MOUNTAIN ROAD
(Près de Dairy Belle)

Tel. 854-6677

Colloque culturel interprovincial

Un colloque culturel interprovincial (de l'Atlantique) aura lieu les 2, 3, 4 et 5 décembre prochain à l'Université de Moncton, Moncton, N.-B. Ce colloque, parrainné par le Conseil de Promotion et de Diffusion de la Culture (C.P.D.C., 80, rue Church, Moncton, N.-B.), est rendu possible grâce à une subvention du Secrétariat d'Etat.

Soixante-dix délégués, représentant les centres et les organismes culturels francophones des provinces de l'Atlantique, sont attendus à ce colloque.

Les objectifs du colloque sont d'encourager les échanges culturels interprovinciaux, de permettre aux délégués d'évaluer la situation des milieux respectifs et de fixer les objectifs pour les années à venir. Aussi, le colloque permettra d'étudier la politique gouvernementale face aux affaires culturelles.

Le colloque repose principalement sur divers ateliers

dont voici les thèmes choisis: politique culturelle, préoccupations régionales, information technique, publicité, animation culturelle, organisations des spectacles régionaux, communication et mass-média, information - mise au point (O.N.F., Expositions, Théâtre) musique, évaluation-conseil des arts populaires.

De plus, dans le cadre du colloque, il y aura un atelier de "coaching" offert à 10 artistes acadiens venant des quatre provinces de l'Atlantique. Ceux-ci travailleront, des 29 novembre au 4 décembre, avec Richard Martin, réalisateur d'émissions de variétés à Radio-Canada, Montréal.

Il y aura aussi deux spectacles ouverts au public dont une pièce "En pleine mer" offerte par les étudiants d'Art Dramatique de l'U. de M. et une soirée de variété présentée par les artistes acadiens participant à l'atelier de "coaching". Le premier spectacle sera présenté le vendredi soir, 3 décembre à 8h30 à la Grange de l'U. de M., le 2ième sera présenté au Centre Culturel de Moncton, 120, rue Victoria le samedi, 4 décembre à 8h30 également.

Si vous désirez de plus amples informations, communiquez avec Jacinthe Soucy, coordonnatrice du colloque, 80, rue Church, Moncton, N.-B.
Tél.: 854-6172

Bourses d'étude

BOURSES D'ETUDES UNIVERSITAIRES
DU GOUVERNEMENT FRANCAIS POUR
POUR L'ANNE 19.. - 19..

*** *** *** *** *** ***

Dans le cadre de son programme de Coopération culturelle dans les Provinces Atlantiques, le gouvernement français offre tous les ans un certain nombre de bourses d'études universitaires. Les candidats désireux de poursuivre leurs études en France en 1977-1978 sont invités à lire attentivement ce qui suit:

1 - <u>CONDITIONS GENERALES DE CANDIDATURE</u>:

- le concours s'adresse aux étudiants résidant dans les quatre provinces de l'Atlantique, titulaires au moins du baccalauréat et âgés de moins de 31 ans à la fin de leur séjour en France.
- une bonne connaissance parlée et écrite de la langue française est indispensable.
- cette procédure s'adresse à tous les étudiants, quelle que soit leur spécialité, qui souhaitent effectuer une année d'études ou entreprendre un cycle universitaire complet en France. Dans ce dernier cas, l'attribution d'une seconde ou d'une troisième année dépend, bien entendu, du succès aux examens.
- le taux normal de ces bourses est de 750 F par mois ($150) pour les étudiants inscrits en France en année de licence et de 1500 F ($300) pour les candidats à une maîtrise ou à un doctorat.

De plus, le voyage en France est payé à l'aller de Montréal à Paris et au retour de Paris à Montréal.

La Commission de sélection tiendra compte, non seulement de la valeur des candidats et de l'intérêt de leur programme d'études, mais encore des possibilités qu'offrent les établissements universitaires, écoles ou laboratoires français.

2 - <u>DEPOT DES CANDIDATURES</u>:

Les candidats à une bourse du gouvernement français sont invités à demander sans tarder un dossier d'inscription à l'adresse suivante: <u>Service Culturel du Consulat de France</u>,
C. P. 1109
250, rue Lutz
Moncton, N.-B.

Les formulaires de candidature qui leur seront remis devront être retournés dûment complétés avant le 15 décembre au plus tard, date impérative. Aucun dossier incomplet ou parvenu à nos services après la date limite de clôture des inscriptions ne pourra être pris en considération.

3 - <u>REMARQUES IMPORTANTES</u>:

Les candidats dont la demande aura été retenue en seront avisés vers le 15 février 1977. Ils devront prendre l'engagement formel de ne pas se désister, sauf circonstance exceptionnelle dûment motivée et avant le ler mai 1977.

La bourse ne peut être versée à l'étudiant que lorsqu'il est en France. Elle est payable dans les premiers jours de chaque mois. Toute bourse du gouvernement français est strictement personnelle. Elle ne peut être perçue que par l'intéressé. Rien n'est prévu en faveur de l'épouse ou des enfants du bénificiaire. Il est donc formellement déconseillé aux boursiers de venir en France accompagnés de leur famille à moins qu'ils ne soient certains de pouvoir en assumer la charge.

Tout boursier du gouvernement français bénéficie du remboursement des frais pharmaceutiques, médicaux, dentaires ou d'hospitalisation dans les mêmes conditions que les étudiants soumis au régime de la Sécurité Sociale.

Les étudiants de moins de 31 ans, régulièrement inscrits dans un établissement agréé par le Ministère de l'Education Nationale, qu'ils soient boursiers ou non, jouissent des avantages offerts par les Oeuvres Universitaires: activités culturelles (voyages, visites...) logement en Cité Universitaire dans la mesure des possibilités, repas aux restaurants universitaires à prix réduit.

EMPLOIS

CENTRE DE MAIN-D'OEUVRE SUR CAMPUS
Université de Moncton
Edifice Taillon (local 425)
Tél: 858-3042, 858-4163
le 25 novembre 1976

Liste des employeurs qui ont, à date, confirmé une visite de recrutement à l'Université de Moncton:

22-29 nov.	Fonction Publique - Programme de l'Impôt.
25 & 26 nov.	Cie Amoco Canada Petroleum- BAA (compt.),BSA (compt.).
26 nov.	Banque Canadienne Nationale- BAA, BSA.
26 & 29 nov.	Fonction Publique - Programme de Génie.
29 nov.	Combustion Engineering Superheater Ltd. - Génie Industriel.
29 nov. & 1 déc.	Fonction Publique - Prog. Socio-Economique.
29 nov.	Fonction Publique - Sciences Pures.
30 nov. & 1 déc.	Armstrong Cork Industries Ltd.- BA, BAA, BSA.
30 nov.	Gendarmerie Royale du Canada
1 & 2 déc.	Simpsons-Sears Ltée - BAA, BSA.
2 déc.	Cie Pétrolière Impériale Ltée BAA, Génie Civil, Génie Ind. MBA.
2 & 9 déc.	Royal Insurance - Diplôme universitaire du 1er cycle.
3 déc.	Burrough's Business Machines Ltée - Diplôme universitaire.
3 déc.	L'Assomption - BAA ou BSA (compt.) - poste de comptable adjoint.
6 & 7 déc.	Assomption Co. Mutuelle d'Ass.-Vie - dans la vente.
8, 9 & 10 déc.	Bell Canada - BAA, BSA, B.Sc. BA, Génie, MBA, Informatique.
19 & 20 janvier	Banque Provinciale du Canada BAA, BSA.

c.k.u.m.

EMISSION DE VIE ETUDIANTE
Tous les mercredis à 4 heures, écoute l'émission de vie-étudiante à CKUM.
Animateurs: Régean Paulin
René Robichaud
Cette émission est pour toi

PRE-SELECTION

Banque du Canada, 1 décembre - BA (Economie), MA (Economie), BAA ou BSA (Economie), MBA.

Iron Ore, 10 décembre - BAA et BSA (compt. ou finance), MBA.

SEANCE D'INFORMATION

Simpsons-Sears: Information générale au local 436, Edifice TAillon, 9h00, le 1 décembre 1976.

Maritime Co-Op: Séance d'information sur les possibilités d'emploi au local 420, Edifice Taillon, 12h30, le 2 décembre 1976.

Gendarmerie Royale du Canada: Possibilités d'emploi pour les gradués en Biologie, Chimie et toutes autres personnes intéressées aux service régulier.

EMPLOIS D'ETE

Parc Canada (Interprète de parc): Date limite - 3 déc. 1976.

La Banque Royale du Canada: BAA III, BSA III. Date limite - le 15 janvier 1977.

L'Energie Atomique du Canada Ltée: Sous gradués en 2e et 3e année surtout en Biologie, Chimie, Physique, Génie, Mathématiques. Date limite- le 15 janvier 1977.

EMPLOIS A TEMPS PARTIEL

Assomption, Co. Mutuelle d'Ass.-Vie: Dans la vente. Entrevues le 6 & 7 décembre. Etudiants de troisième année.

DIVERS

3, 4 et 5 décembre

Rencontres de groupe, destinées aux étudiants fréquentant l'U de M pour la première fois cette année. Ces rencontres visent à mieux identifier les objectifs personnels et académiques des étudiants, ainsi que les étapes dans une prise de décision. Organisées par le Service d'orientation de Vie étudiante. Les intéressés doivent s'inscrire au bureau de Vie Etudiante, 404 Taillon.

à ne pas lire

Lettre ouverte à Eric Devlin

Cher Eric, je t'écris pour te dire que tu nous tombes sur les nerfs (je parle au nom de plusieurs étudiants). Tu n'es pas le seul mais il faut bien que j'en prenne un comme bouc-émissaire et je t'ai choisi car tu es le parfait prototype d'emmerdeur de l'AEP. Je m'explique: depuis que nous sommes rentrés à Poly pour étudier et devenir ingénieurs, toi et les autres membres ACTIFS de l'AEP n'ont pas cessé de nous traiter d'amorphes, d'endormis, de poids morts de la société. Tu as voulu nous impliquer dans notre éducation pour résoudre les problèmes qu'il y a. Tu as gaspillé des pages entières dans le Polyscope à nous vitupérer ou bien à délirer (cf. Le monde nous endort). Nous autres on est ici pour devenir ingénieurs et on s'en fout des SAEUM, de l'ANEQ, de la FAGEGQ, des communistes et des élections au provincial. S'il faut payer plus cher pour les SAEUM, on payera plus cher. Si le professeur est nul en calcul I, on essayera de passer quand même et les étudiants qui l'auront la session prochaine se débrouilleront avec lui. On vous donne dix-huit dollars par année pour que vous nous fournissiez une cafétéria et des machines à coke. Avec le reste de l'argent vous pouvez vous amuser, c'est pour vous, mais ne venez pas en plus réclamer notre participation! Si tu as le goût de couler tes cours parce que tu travailles à l'association et bien coule-les! Mais viens pas brailler après.

Vois-tu, tout ce que l'on te demande, c'est de ne pas nous déranger dans notre train-train habituel, de ne pas venir pendant un cours pour régler nos problèmes. Laisse faire nos problèmes et occupes-toi des tiens car je crois que tu en as un gros: la tête. Si tu veux jouer dans l'association, joue mais en silence car vois-tu ici c'est le pays des révolutions tranquilles.

Autocritiquement vôtre,

Eric Devlin

- LE POLYSCOPE – 22 NOVEMBRE 1976

Eric Devlin est membre de l'équipe du Polyscope; journal de l'association des étudiants de Polytechnique Campus de l'Université de Montréal.

HOCKEY INTRAMURAL

HOCKEY - INTRAMUROS

ATTENTION

JOUEURS ET INSTRUCTEURS

La ligue de hockey intra-muros fonctionne depuis quelques semaines déjà, et bien des problèmes se sont posés à cause du manque d'information sur les règlements.

Pour remédier à tous ces problèmes, nous publions les règlements de la ligne intra-muros, il est de votre devoir, maintenant, de bien lire ces règlements.

Je vous conseille très fortement de lire avec une attention particulière les règlements sur:

1. Changement de joueur
2. Eligibilité G 1 - 2
3. Inscription

Jean-Marie Poulin,
Coordonnateur

René Gosselin,
Président

Hockey intra-muros

1975-76

LIGUE DE HOCKEY INTRAMUROS

Règlement spéciaux

Article 1: Eligibilité

A) Tout étudiant inscrit à plein temps a le droit de faire partie de la Ligue Intra-muros (donc ayant payé le tarif d'inscription).

N.B. Si, non inscrit, l'équipe utilisant ce joueur perdra la partie automatiquement.

B) Un étudiant doit jouer pour sa faculté ou son unité en premier lieu et en second lieu, s'il manque des joueurs dans sa faculté, il y aura distribution des joueurs dans les autres facultés. En troisième lieu, si l'équipe possède 20 joueurs, les autres joueurs en surplus iront jouer dans une autre équipe, après décision du comité exécutif.
C) Pour participer aux séries éliminatoires, un joueur devra avoir participé à 50% des parties cédulées dans sa ligue. Ce règlement ne sera pas appliqué en cas de maladie ou blessures certifiées.

D) Le dix (10) novembre, l'instructeur de l'équipe sénior remettra au responsable du programme intra-muros la liste de joueurs de son équipe et ces derniers ne seront pas éligibles après qu'ils auront joué deux parties ou plus. (Un joueur n'a pas de partie à son dossier s'il n'a pas participé activement.)

Note: Un joueur qui a participé dans deux parties ou plus peut être admis à l'intra-muros s'il ne fait plus partie de l'équipe sénior. Cette décision doit être prise par le responsable du secteur récréatif. Cependant aucune équipe ne peut avoir plus de quatre joueurs qui ont évolué dans une équipe de calibre Junior "A".

E) Durant le mois de novembre, un joueur qui participe à l'entraînement de l'équipe sénior ne peut pas participer aux joutes de la ligue intramuros. Dès que le joueur cesse de pratiquer d'une façon définitive avec l'équipe sénior, il peut participer aux joutes de la ligue intra-muros.

F) Chaque équipe peut compter 20 joueurs en uniforme et pas moins de 8 joueurs (gardien inclus). Si une équipe avait moins de 8 joueurs, l'équipe adverse pourra jouer la joute, si elle le désire, mais l'équipe ayant moins de 8 joueurs perdra automatiquement le match. Les joueurs devront aussi être dûment enregistrés selon les règlements de la ligue. Si une équipe perd par défaut plus d'une fois, elle sera automatiquement suspendue et son cas sera étudié.

G) Que le chronométreur ait une liste de joueurs de chaque équipe et que pour une partie donnée, il aura sur les lieux les listes de joueurs des deux équipes qui s'affrontent, puis à cette partie, les instructeurs et le chronométreur contrôleront les présences avant la partie.

1. Lorsqu'un joueur arrive en retard à une partie à cause de circonstances imprévues et que son nom figure déjà dans la liste des joueurs avant le match, on lui permettra de jouer, s'il arrive (vêtu d'un équipement complet de joueur de hockey sur la glace portant le chandail avec son numéro respectif) au banc du chronométreur avant le début de la deuxième période afin d'inscrire son nom par l'entremise de ce dernier.

2. Si un joueur pour une raison ou pour une autre, met un numéro d'un autre joueur de son équipe, le joueur et l'instructeur seront suspendus de la ligue intra-muros.

H) Avant le début de la saison, chaque équipe inscrite se doit de présenter une liste d'éligibilité au coordonnateur du hockey. La liste doit indiquer les joueurs qui sont sous Eligibilité D, sous peine de sanction de la part de la même personne.
I) Chaque équipe devra désigner trois (3) assistants qui auront comme privilège de demander à l'arbitre d'interpréter l'application de toute règle au cours d'une partie. Seuls ces trois (3) individus auront droit de s'adresser à l'arbitre. Tout autre joueur ne se conformant pas à cette règle, écopera d'une punition d'inconduite.

J) Les arbitres et juges de lignes de la ligue intra-muros de l'Université de Moncton seront sélectionnés à partir d'une clinique d'arbitre et aussi selon leur expérience ultérieure.

K) Le chronométreur de joute avertira lorsqu'il ne restera plus de 5 minutes de jeu à toute période régulière.

Article 2: Inscription

Un joueur doit payer sa cotisation de $5.00 pour le hockey intra-muros, avant la 3e partie de son équipe cédulée au calendrier.

Article 3: Durée de la Partie

La durée des matches sera de deux (2) périodes, la première de 20 minutes continues, la deuxième période sera composée de 20 minutes continues, suivies de 5 minutes chronométrées.

Catégorie "A"

- une période de 20 minutes temps continu.
- une période de 20 minutes temps continu.
- cinq (5) minutes - temps arrêté.

N.B.: Si la partie ne débute pas 5 minutes après l'heure prévue, l'arbitre et le marqueur établiront comment cette partie sera écourtée afin de terminer dans le délai accordé.

Parties nulles:

- Durant la saison régulière si après les périodes réglementaires, le pointage est égal, un point au classement sera accordé à chaque équipe.

Article 4: Eliminatoires

La façon de déroulement des séries éliminatoires sera divulguée trois (3) semaines avant la fin du calendrier régulier.

Article 5: Retarder le jeu

Une punition mineure sera infligée à un joueur ou un entraîneur tentant d'immobiliser la rondelle sur le bord de la bande ou tout autre endroit de la patinoire afin d'obtenir un arrêt de jeu.

Si le joueur en question qui possède la rondelle est délibérement tenu sur la bande par un opposant, la punition mineure sera alors décernée à l'opposant.

- Aucun changement de joueur ne pourra être fait sur un arrêt de jeu indépendamment de la nature du hors-jeu. Une punition mineure sera infligée à une équipe manquant à ce règlement. Le joueur puni devra être un des joueurs étant sur la glace lors de l'infraction. L'instructeur pourra désigner ce joueur.

- Un changement de joueur sera permis seulement dans les circonstances suivantes:

1) Si un joueur est blessé gravement et qu'il est dans l'impossibilité de continuer à jouer.

2) Si lors d'une punition à retardement, l'équipe adverse remplace le gardien de but par un sixième joueur, le gardien pourra retourner dans son but au moment du hors-jeu.

- Retard:

A) Un délai de cinq (5) minutes est accordé à l'équipe qui n'a pas le minimum de joueurs requis au début de la partie.

B) Après les cinq (5) minutes de délai, si l'équipe en faute n'a pas le minimum de joueurs requis, l'équipe adverse gagne 1 - 0 par défaut.

C) Si l'équipe obtient le minimum de joueurs requis, la joute débute et deux (2) minutes de punition sont attribuées à l'équipe qui a causé le retard de la joute.

D) Si après cinq (5) minutes de délai les deux (2) équipes ne peuvent pas présenter le minimum de joueurs, les deux (2) équipes en question sont créditées d'une défaite par défaut.

E) Si les deux (2) équipes sont en faute et qu'après le délai de cinq (5) minutes, elles obtiennent le minimum de joueurs requis, la joute débute et deux (2) minutes de punition sont attribuées à chacune des équipes.

- Que le temps soit arrêté, si un assistant d'équipe demande de vérifier une partie de l'équipement adversaire, si cet équipement est en règle l'assistant de l'équipe demande de vérifier une partie de l'équipement adversaire, si cet équipement est en règle l'assistant de l'équipe demandant devra recevoir un deux (2) minutes pour retardement de partie.

Changement de joueur:

Un changement de joueur sera permis seulement dans les circonstances suivantes:

1. Si un joueur est blessé gravement et qu'il est dans l'impossibilité de continuer à jouer.

2. Remplacement d'un gardien lors d'une punition à retardement.

3. Lors d'une punition les deux équipes ont le droit de changer de joueurs.

Article 6: Mise au jeu

- L'arbitre ou le juge de lignes mettra le disque au jeu après 20 secondes depuis l'arrêt du jeu même si le centre ou tout autre joueur d'une équipe n'était pas en position pour la remise en jeu. L'arbitre pourra cependant imposer une punition mineure si un ou plusieurs joueurs d'une même équipe ne se plaçait pas en position de mise au jeu dans le but d'avantager leur équipe.

SUITE DANS LE PROCHAIN NUMERO

Généralités

Responsabilités du gérant d'équipe

1. Retirer l'équipement du magasin de l'aréna et le retourner intact après la partie.

2. Remettre la liste de ses joueurs sur la feuille destinée à cette fin avant le début de la partie. Vous êtes responsable de la validité de cette liste. Les initiales, le dernier nom des joueurs ainsi que le numéro du gilet doivent y être inscrits.

3. Le seul membre de l'équipe qui peut avoir de l'équipement est le gérant. Les gérants doivent travailler en étroite collaboration avec la personne chargée de l'équipement et retourner l'équipement emprunté aussitôt que possible après la partie.

4. Les temps de pratique doivent être réservés au bureau du coordonnateur du hockey et ce une semaine à l'avance par le gérant d'équipe. Si vous avez moins que 12 joueurs présents à la pratique, votre équipe devra payer le coût de la glace pour cette période.

Responsabilités des Joueurs

1. Se rapporter aux parties en temps. Si vous êtes incapable de vous rendre, laissez-le savoir à votre gérant assez d'avance. Si une équipe a moins de 8 joueurs en uniforme plus d'une fois, elle sera suspendue de la ligue.

2. Demander les morceaux d'équipement nécessaires assez longtemps avant la partie.

3. Aider le gérant à ramasser l'équipement aussitôt arrivé à la chambre des joueurs après la partie.

4. Se rappeler qu'on ne peut participer dans les éliminatoires si on n'a pas joué dans 50% des parties de la ligue.

Jean Perron

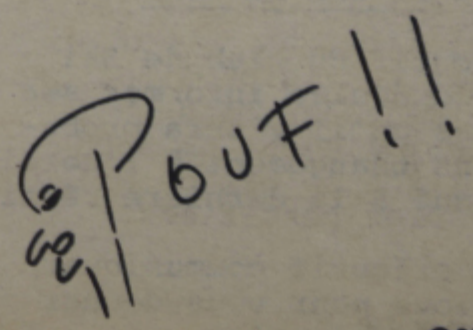

sports

Les Aigles Bleus sur glace

par Gilles Baril

Des vétérans qu'on oublie trop souvent

Dans une équipe de hockey, on a beaucoup de vedettes, ce qui ne permet certainement pas aux autres joueurs de faire parler d'eux trop souvent.

J'en profite cette semaine pour consacrer un article aux vétérans de l'équipe, plus particulièrement aux joueurs qui en sont à leur dernière saison.

Débutons par le plus petit mais non le moins imposant au jeu, Jules Bouvin. Jules est originaire d'Arvida au Québec. Il est reconnu pour sa rapidité sur glace et sa grande sympathie envers tout le monde. Il est étudiant en éducation physique 4e année et de plus, il est parmi les meilleurs compteurs du circuit.

Maintenant de Richard Archambault. Richard est résident à Pike River au Québec, il est présentement à sa meilleure saison dans le hockey. Il est connu pour un des meilleurs joueurs défensifs du circuit. Richard est lui aussi un étudiant en éducation physique 4e année.

Marc Goulet est natif du Témiscamingue au Québec; connu par ses exploits mémorables avec la Ligue Junior Majeure du Québec, Marc est venu se joindre avec l'équipe en 73-74. Excellent joueur de défense, Marc est reconnu pour sa robustesse, il est aussi un joueur sérieux qui terminera cette année son B.A. en éducation physique.

Guy Savard, originaire de Matane au Québec, est un étudiant en dernière année en économie. Guy a toujours travaillé dans l'ombre durant ses quatre années. Il est connu pour sa robustesse et son habileté au jeu. Ce talentueux joueur de six pieds 185 livres espère poursuivre sa carrière d'hockeyeur dans la future ligue sénior du Québec, l'an prochain.

Le dernier mais non le moindre est Denis Chagnon. Natif de Waterloo au Québec, il en est à sa dernière année en administration. Choisi comme capitaine de l'équipe cette année, Denis est certainement un des meilleurs à la défensive des Aigles. Il s'est fait connaître par ses exploits de robustesse dans la Ligue Junior Majeure du Québec. Denis possède en plus un très bon esprit d'équipe.

Donc félicitations à nos vétérans et bonne chance au cours des années à venir.

CLUBS SPORTIFS

Club de Badminton

L'exécutif du Club de Badminton désire informer ses membres qu'il reste encore 2 autres activités au programme du premier semestre.

Mercredi, le 1 décembre il y aura une Pratique Libre au Gymnase A & B de 21h à 23h.

Si d'autres personnes désirent devenir membre du club, adressez-vous à Carol Zolendek au numéro 382-7128.

CLUB DE SKI DE FOND

L'exécutif du club de Ski de Fond désire informer ses membres qu'il y aura probablement changement à l'horaire donné à la dernière réunion.

Votre exécutif communiquera avec vous pour vous donner plus d'information.

LIGUE DE BALLON-VOLANT

Toutes les équipes mixtes qui désireraient faire partie d'une ligue de Ballon-Volant au deuxième semestre, sont priées de venir s'inscrire à la Réception du C.E.P.S. avant le 3 décembre. Le responsable de l'équipe devra laisser son numéro de téléphone à la réceptionniste.

Une réunion d'organisation aura lieu jeudi, le 9 décembre à 19h au local 226 du C.E.P.S.

CLUB DE SQUASH

A tous les membres, votre exécutif est présentement formé. Il s'agit de Heinz Scholz (prés.), Roland Viger (vice-prés.), et Dave Williams (Sec.-Trésorier).

Un programme d'activités du premier semestre vous sera envoyé d'ici peu.

Hockey Junior

Tous les étudiants d'âge junior désireux de faire partie de l'équipe Junior, rendez-vous à l'Aréna J.-L. Lévesque mardi le 30 novembre à 19h. Chambre F.

SERVICE DES ACTIVITES RECREATIVES

Hockey intra-mural

ARBITRE

Il y aura une réunion importante des arbitres de lignes de hockey intra-mural mardi, le 30 novembre 1976 de 7h à 8h au local 266 du C.E.P.S.

Cette réunion est très importante, nous vous demandons d'y assister, car plusieurs petites mises aux points seront discutées.

René Gosselin,
Président
Hockey intra-mural

Club de Racketball

Le Club de Racketball organise un tournoi de Racketball le 3 et 4 décembre. Le coût d'inscription est de $2.00 pour les non-membres. Les personnes déjà inscrites au club et ayant payé leur cotisation, pourront participer au Tournoi.

Pour plus de renseignements sur le tournoi, veuillez communiquer avec Ben Doucet (magasin sportif au C.E.P.S.) entre 11h et 13h.

Miche Martin
Coordonnatrice
S. A. R.

PIZZA VITO

724 MOUNTAIN ROAD TAKE OUT

726 MOUNTAIN ROAD RESTAURANT

LIVRAISON 855-5000